



Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général

La Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport de synthèse du Directeur général,¹

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général,

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de Sous-Directrice et Sous-Directeur général² et de Directrice et Directeur régional à 217 448 dollars des États-Unis (USD) par an, avec un traitement net correspondant de 159 016 USD ;
2. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directrice ou Directeur général adjoint³ à 239 200 USD par an, avec un traitement net correspondant de 173 372 USD ;
3. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directrice ou Directeur général à 298 001 USD par an, avec un traitement net correspondant de 222 101 USD ;
4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Sixième séance plénière, 22 mai 2026
A79/VR/6

¹ Document A79/5.

² Catégorie de traitement UG1.

³ Catégorie de traitement UG2.